



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 13 Présents : 10 votants : 11

Convocation : 08/02/2026

Le lundi 02 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **M. FAGOT-REVURAT Yannick**.

Etaient présents : **CROUTZ Marc, FAGOT-REVURAT Yannick, MARCHAL Nicolas, GUYOT Pierre, FOURCAULX Patricia, COLOMBI Philippe, BERNARD Florian, DEMANGE-KRAMER Isabelle, MÉAUX Christophe, ECKMANN Sadia**

Absents: **CHERRIER Charles**

Absents excusés: **FETET Elodie** donne pouvoir à **FOURCAULX Patricia, GERARD Philippe**

Secrétaire de séance : **FOURCAULX Patricia**

Transmis au contrôle de légalité :

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/11/2026

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 26 novembre 2026 à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire (DOB)
- Compte Financier Unique (CFU)
- Affectation du résultat 2025
- Budget Primitif 2026
- Projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en tiers-lieu (village d'avenir) – Plan de financement, Etude d'impact à 3 ans, recrutement d'un bureau de contrôle, d'un bureau d'étude géotechnique et d'un diagnostiqueur plomb/amiante avant travaux
- Subvention sortie de fin d'année de l'école
- Etablissement de la liste officielle des arrêts de bus
- Questions diverses
- Informations diverses

DELIBERATION 2026-01 : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

PREAMBULE 1: Le compte administratif (CA) 2025 a été envoyé au conseil en amont et figure en annexe de cette délibération.

PREAMBULE 2: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CA 2025 démontre que la section de fonctionnement dégage un bénéfice net (résultat de l'exercice 2025) de +125 264,18 €. Les dépenses de fonctionnement ont sensiblement augmenté à -301 989,81 € (en hausse de 6,9 % par rapport à l'exercice 2024 mais sensiblement identique à l'exercice 2023) et les recettes représentent +427 253,99 € (en baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2024). Pour rappel, l'excédent de

fonctionnement de l'année antérieure reporté était de +233 272,71 €.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 287 610 ,36 € dont 48 271,65 € de frais d'étude (architecte MOE et bureaux d'études et diagnostics divers) au chapitre 20, 152 250,22 € au chapitre 21 dont le détail est décrit ci-dessous et 40 521,20 € au chapitre 23.

Si on inclue l'affectation du résultat au 1068 de l'année 2024 de 87 660,30 € en recettes ainsi que le solde d'exécution d'investissement reporté de 106 904 € en dépenses au 001 le total des dépenses d'investissement se monte à 394 514,36 € alors que le total des recettes est de 126 943,49 €. **Le déficit d'investissement est donc de 267 570,87 €.**

En fonctionnement, le résultat net est de +125 264,18 € auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement reporté est de +233 272,71 €. **Le bénéfice de fonctionnement cumulé est donc de 358 536,89 €.**

-L'affectation du résultat au 1068 pour l'année 2025 permettant de compenser le déficit d'investissement sera donc de 267 570,87 €.

-Le résultat global de clôture à reporter en 2026 au 002 en fonctionnement est donc de 90 9656,02 €.

Si on retire du résultat net de fonctionnement de l'année les intérêts d'emprunts 2025 de -5 339,38 € figurant au compte 66 des dépenses de fonctionnement ainsi que le remboursement du capital de -46 567,29 € figurant au compte 16 des dépenses d'investissement **on obtient la capacité d'autofinancement (CAF) nette qui s'élève en 2025 à +73 357,51 €.** Par ailleurs le montant total de la dette de la commune (capital restant dû) s'élève fin 2025 à 160 915,27 € soit 216,6 € par habitant (sur la base de 743 hab.) contre 231,87 € par habitant à la fin 2024.

-Les emprunts en cours sont les suivants :

-PVR Impasse du Giron: 200 000 € empruntés le 01/09/2011, fin prévue le 31/10/2026.

-Travaux Rue du Port et rue de la Borde: 250 000 € empruntés le 05/11/2014, fin prévue le 05/11/2029.

-Achat du presbytère : 70 000 € empruntés le 22/05/2023, fin prévue le 05/06/2033.

-La capacité de désendettement de la commune se calcule en divisant le montant de la dette par la CAF nette ce qui conduit à 2,2 années (contre 1,8 l'année dernière). Cela représente le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser toute sa dette. En dessous de 9 ans les finances sont considérées comme saines ce qui est donc largement le cas pour notre commune.

-Le résultat net annuel de la section de fonctionnement est plutôt en augmentation depuis le début de la mandature (2020: +80 864,87 €; 2021: +139 092,04 €; 2022: +149 475, 60 € ; 2023: +165 639,15 €, 2024: +160 734,41 €, **2025 : +125 264,18 €**). Ces résultats successifs, largement positifs, nous ont permis de réaliser chaque année des investissements importants et nous permettront de voir arriver sereinement le projet de réhabilitation du presbytère en tiers-lieu. En 2025, année de fin de mandature, de nombreux investissements importants pour l'avenir de la commune ont été réalisés.

La liste (non exhaustive) des travaux réalisés en 2025 est présentée au conseil :

-Fin des travaux de rénovation de la chaussée de la route du cimetière et de l'accès à l'entrée du chemin de Béhard 32 176,80 € TTC au chapitre 23 (-15 000 € de subvention du CD 54).

-Pose des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la Mairie et de la salle polyvalente – 37 800 € TTC (-6000 € par retour de subvention DETR). Des économies sont attendues sur le budget de fonctionnement grâce à l'auto- consommation et la revente d'électricité à EDF.

-Pose d'un transformateur électrique à l'entrée du lotissement du Petit Pourpre – 54 412,25 € TTC (compensé à terme par le produit de la taxe d'aménagement (TA) majorée à 10% dans ce secteur).

-Pose de 2 passerelles dans le cadre de la liaison douce Haraucourt-Varangéville – 7 935,90 € HT (-30% de subvention DETR)

-Rénovation du monument aux morts – 4250 € TTC.

-Remplacement de 2 bornes incendie défectueuses – 7730 € TTC

-Mise aux normes des armoires électriques de la Mairie (5 274,25 € TTC), de la salle polyvalente (4 583,40 € TTC) ainsi qu'aux Marmouzous (7 163,42 € TTC).

Etude de faisabilité du cabinet d'architecte recruté début avril 2025, Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD) et relevés topographiques par un géomètre, dans le cadre du projet de Réhabilitation de l'ancien presbytère en tiers-lieu – 48 673,12 € TTC (travaux inclus dans les demandes de subventions DETR, département 54, Région Grand-Est etc. dans le cadre de la labellisation Village d'avenir)

-Renouvellement du véhicule communal - 4762,76 € TTC.

-Autres dépenses...

Le compte financier unique 2025 de la commune de HARAUCOURT se résume donc ainsi et figure de manière détaillée chapitre par chapitre en annexe de cette délibération :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	301 989,81 €
Recettes de fonctionnement	427 253,99 €
Résultat de l'exercice	+125 264,18 €
Un excédent de fonctionnement reporté 2023	+233 272,71 €
Résultat de clôture de fonctionnement*	+358 536,89 €

Investissement :

Dépenses d'investissement	394 514,36 €
Recettes d'investissement	126 943,49 €
Résultat de l'exercice	-267 570,87 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes	0.00 €

Résultat de clôture d'investissement* **-267 570,87 €**

Résultat global de clôture* **+90 966,02 €**

**résultat de clôture de fonctionnement - résultat de clôture d'investissement*

Ces montants sont en parfait accord avec le CFU 2025 fournit par la trésorerie générale.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. FAGOT-REVURAT quitte la séance et ne participe pas au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le compte financier unique 2025 l'unanimité des votants moins une voix.

DELIBERATION 2026-02 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal, après s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'ordonnateur et le comptable au travers du CFU 2025 approuve les comptes qui lui sont présentés se référant à l'exercice budgétaire 2025. Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat et constatant que le compte financier unique (CFU) fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+358 536,89 €** ainsi qu'un déficit d'investissement de **-267 570,87 €** le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- 1- Affectation en réserve au C/1068 : **+267 570,87 €** (recettes d'investissement)
- 2- Report en fonctionnement au C/R002 : **+ 90 966,02 €** (recettes de fonctionnement)

DELIBERATION 2026-03 : BUDGET PRIMITIF 2026

Budget primitif (BP) 2026

Enfin, le budget primitif 2026 tel que proposé dans la délibération (recettes de fonctionnement minorées et dépenses de fonctionnement majorées) permettra de réaliser des investissements à hauteur maximum de 193 466,02 € dont 80 000 € au chapitre 20 (frais d'études MOE), 40 000 € au 21 (travaux sur bâtiments) et 38 466,02 € au 23 (travaux de voirie). Il va être important cette année 2026 de limiter les dépenses d'investissement afin de réaugmenter nos capacités financières dans le but de préparer la mise en œuvre des travaux de réalisation du Tiers-lieu dont les couts sont estimés au stade de l'avant-projet-définitif (APD) à 768 867 € HT. Nous sommes dans l'attente des réponses quant aux subventions demandées à la région, au département ainsi qu'à la préfecture avec en particulier la DETR majorée dans le cadre de la labellisation Village d'Avenir, et un emprunt devra être réalisé vraisemblablement au début de l'année 2027. Le plan de financement et l'étude d'impact sur 3 ans sont présentés dans la délibération à suivre de ce même conseil municipal. Pour finir, des ressources complémentaires n'ont à ce stade pas été prises en compte dans le budget 2026 telles que les taxes d'aménagement des nouvelles constructions mais surtout la probable vente du terrain communal pour un montant d'environ 100 000 € en vue de la réalisation de la 2^{ème} partie du lotissement du petit Pourpre maintenant que celui-ci a été reclassé en 1AU suite à l'approbation de la modification de droit commun n°=1 du PLUI du secteur Grand Couronné le 11 décembre 2025.

Le tableau récapitulatif du budget primitif 2026 ordonné par chapitre est présenté aux conseillers municipaux et figure en annexe à la présente délibération.

Fonctionnement:

Dépenses de fonctionnement **505 966,02 €***

*dont 193 466,02 € de virement à la section d'investissement prévu au 023

Recettes de fonctionnement **505 966,02 €***

*dont 90 966,02 € d'excédent de fonctionnement reporté au 002

Investissement:

Dépenses d'investissement **476 036,89 €***

(*dont solde d'exécution d'investissement cumulé de 267 570,87 € reporté au 001

Recettes d'investissement **476 036,89 €***

(*dont l'affectation du résultat au C/1068 de 267 570,87 € et incluant le virement depuis la section de fonctionnement vers l'investissement de 193 466,02 € reporté au 021 pour se donner la possibilité les travaux d'investissements inscrits aux chapitres 20, 21 et 23).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 présenté pour un vote au chapitre et figurant en annexe de cette délibération.

DELIBERATION 2026- 04 : LISTE OFFICIELLE DES ARRÊTS DE BUS

Le conseil régional nous demande de constituer la liste officielle des arrêts de bus. Les arrêts de bus sont au nombre de deux. Pour rappel les lignes de bus scolaires peuvent être utilisés par toutes personnes munies d'un ticket de bus.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la délibération suivante :

-l'arrêt de bus numéro 1 se situe Impasse du Grand Pré, 54110 Haraucourt,

-l'arrêt de bus numéro 2 se situe rue de la Borde, 54110 Haraucourt,

-Le conseil municipal autorise le Maire à prendre les arrêtés correspondants demandés par la région et l'autorise à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION 2026- 05 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE

La directrice du groupe scolaire Charles Perrault a effectué une demande de subvention exceptionnelle pour les sorties scolaires de fin d'année. Le détail de la demande est présenté aux membres du conseil municipal.

Le cout total des sorties est de 20,5 €/enfant pour les PS, MS, GS (48 enfants), de 31 €/enfant pour les GS, CP, CE1 (49 enfants) et 33 €/enfant pour les CE2, CM1, CM2 (52 enfants). La participation financière des familles se monte respectivement à 5 €/enfant, 8 €/enfant et 9 €/enfant, la participation de la coopérative scolaire est de 10 €/enfant. Il resterait donc un besoin en financement de 260 €, 639 € et 728 € respectivement pour chaque sortie à financer par le syndicat scolaire et les communes concernées (Haraucourt, Buissoncourt, Gellenoncourt et Lenoncourt) soit un total de 1627 €.

Tenant compte du fait que c'est la commune de Haraucourt qui a le plus grand nombre d'enfants à l'école (environ 70%), que le syndicat scolaire pourra certainement abonder aussi ainsi que l'association de parents d'élèves A Grand Pas, Il est proposé une subvention de 400 € pour les sorties scolaires de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- accorde une subvention de 400 € pour la sortie scolaire de fin d'année,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION 2026-06 : PROJET DE TIERS-LIEU – BUREAU D'ETUDES ET DIAGNOSTICS

Le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération n°=6 du 23 juillet 2020 l'autorisant à réaliser des dépenses d'investissement à hauteur de 5000 € HT maximum par marché il a procédé à la signature avec 2 prestataires :
-Bureau d'étude Alpes Contrôles – 4235 € HT, la prestation consiste à suivre les travaux depuis la conception (APD) jusqu'à leur mise en œuvre afin de veiller à la conformité réglementaire et la sécurité.

Le bureau est déjà intervenu auprès de l'architecte sur les plans de l'APD et une modification de ceux-ci doit être effectuée pour satisfaire aux règles de sécurité en vigueur.

- Bureau d'étude ATIB – 2320 € HT, la prestation consiste à réaliser un diagnostic Plomb/Amiante avant le démarrage des travaux. Les prélèvements ont été effectués le mardi 24 février dernier et la commune est en attente des résultats d'expertise.

Il est aussi nécessaire de réaliser une étude géotechnique avant travaux dont le cahier des charges a été produit par la maîtrise d'œuvre (MOE) et un devis a été demandé à la société CIRSE Environnement qui s'est déplacé afin d'évaluer le travail à réaliser. Un devis de 3550 € HT est en attente d'acceptation.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- accepte le devis proposé de 3550 € HT,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION 2026-07: PROJET DE TIERS-LIEU – IMPACT A 3 ANS - PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire présente le plan de financement du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en tiers-lieu et l'étude de l'impact financier du projet à 3 ans. Ces 2 documents figurent en annexe de la délibération. La validation par le conseil municipal de cette étude est un élément central du dossier de demande de financement soumis à la DETR.

La commune de Haraucourt a déposé plusieurs demandes de financement auprès de la région Grand-Est (116 860 €), du département de Meurthe et Moselle (115 000 €) ainsi qu'auprès de la préfecture (421 032 €). La demande de subventionnement au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposée le 20 janvier dernier.

Le plan de financement du projet intègre l'intégralité des dépenses liées au projet de Tiers-Lieu incluant l'achat du bâtiment pour un montant total de 990 082 € HT ainsi que les recettes potentielles (loyer perçu pour la location du logement communal), les subventions espérées (652 892 €) et la part restant à charge de la commune une fois toutes les subventions déduites. Le taux de subventionnement pourrait donc ainsi être de 65,9 % calculé sur le cout hors taxe (HT). Le reste à charge pour la commune serait de 322 790 € dont 100 000 € sur fonds propres ainsi que de 222 790 € d'emprunts. Pour l'instant, 30 000 € ont déjà été investi sur fonds propres et 70 000 € ont déjà été empruntés pour l'achat du bâtiment. Par ailleurs, 48 673,12 € TTC ont déjà été

investi en maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et l'étude de faisabilité, l'APS et l'APD fin décembre 2025. Ainsi les dépenses sur fonds propres déjà réalisées au 2 mars 2026 s'élèvent à 78 673,12 € TTC et le total des emprunts à 70 000 €. Si toutes les demandes de subvention aboutissent il resterait donc à la commune à s'acquitter sur fonds propres de la somme de 21 3276,88 € et à contracter un emprunt de 152 790 € ! Concernant les emprunts, celui de 200 000 € contracté le 31/10/2022 pour l'aménagement de l'Impasse du Giron termine le 31/10/2026. Il fait l'objet d'un dernier remboursement annuel de 18 161,75 € en 2026. L'emprunt qui devra être contracté pour le projet de tiers-lieu, au maximum de 200 000 €, viendra remplacer celui-ci avec des montants de remboursement du même ordre de grandeur. L'impact financier sur le budget sera donc équivalent à l'impact actuel de ce prêt.

Le besoin réel en fonds propres lors de la réalisation des travaux doit cependant être corrigé puisque les plans de financement sont présentés en HT mais les travaux sont payés en TTC par la commune avec une récupération l'année n+1 d'une partie seulement de la TVA par le biais du mécanisme de fonds de compensation de la TVA, le FCTVA : pour une TVA à 20% payés, 16,404 % sont compensés l'année n+1. Le taux réel de TVA auquel est soumis la commune est donc de 3.596 %. Il faut donc que le budget soit capable de financer aussi la TVA sur les travaux, majoritairement au taux de 20% l'année n même si la commune récupérera cette somme en grand partie l'année n+1. Il faudrait donc assumer le cout des travaux fin 2026 mais surtout en 2027.

Une demande de déplafonnement de la subvention DETR a été formulée auprès de la préfecture de manière à pouvoir obtenir une subvention égale à 40% du cout total hors taxe du projet à ce titre c'est-à-dire 396 082 €. La labellisation « village d'avenir » doit nous permettre d'obtenir ce déplafonnement.

Un tableau récapitulatif de l'impact financier sur le budget à la fois en fonctionnement et en investissement est présenté et discuté avec le conseil municipal.

La subvention régionale de 116 860 € est d'ores et déjà accordée. Le résultat net annuel moyen constaté au budget de fonctionnement lors de cette dernière mandature est le suivant : 2020: +80 864,87 €, 2021: +139 092,04 €, 2022 : +149 475,60 €, 2023: +165 639,15 €, 2024: +160 734,41 €, 2025 : +125 264,18 €. La dette de la commune est de 160 915,27 € en 2025. La CAF nette est de +73 357,51 € en 2025. La fin du prêt dit « Impasse du Giron » le 31/10/2026 prochain comme discuté ci-dessus va diminuer les annuités de remboursement du capital de 18 161,75 €. La capacité de désendettement qui est de de 2,2 années en 2025 va donc diminuer en dessous de 2 en 2026 et permettra de voir venir sereinement l'emprunt de 200 000 € maximum nécessaire à la couverture des dépenses TVA comprise de ce projet d'envergure pour la commune.

Le cout estimatif des travaux à l'APD est de 768 867 € HT. Le montant de la TVA due pour les travaux, essentiellement sur l'année 2027 sera donc de 153 773,4 €.

Le cout de la maîtrise d'œuvre et des différents bureaux de contrôle, diagnostics et études complémentaires est estimé à 145 448 € TTC (121 215 € HT et 24 243 € de TVA). 48 673,12 € TTC ont déjà été acquittés en 2025 et il reste donc à ventiler l'essentiel de ce cout en 2026 avec certainement un reste à charge sur l'année 2027.

Commentaires sur l'étude d'impact figurant en annexe de cette délibération.

-Le résultat présenté est celui de l'année 2024.

-Impact sur la section d'investissement.

L'achat du bâtiment pour une part sur fonds propres (30 000 €) et d'autre part sous forme de prêt (70 000 €) ont été intégrés sur l'année 2025, année de démarrage du projet. Les travaux et la maîtrise d'œuvre ont été répartis entre les années 2025 (40 561 €, début des travaux), 2026 (283 174 €) et 2027 (566 347 €). Les subventions sont comptées pour 1/3 en 2026 (152 000 €) et 2/3 en 2027 (500 000 €). Un emprunt de 152 790 € est prévu fin 2026. Celui-ci pourra être ajusté en fonction du cout réel du projet et des besoins en fonds de roulement pour payer la TVA à 20% sur les travaux.

Le résultat de clôture 2025 laisse apparaître un excédent au CR002 de 90 966,02 €.

Le budget prévisionnel 2026 permet de dégager 193 466,02 € de virement à la section d'investissement hors emprunt.

Les annuités d'emprunt du nouveau prêt correspondront exactement à celles de l'emprunt actuel qui termine

le 31 octobre 2026. L'emprunt n'aura donc aucun impact supplémentaire sur les finances de la commune. Il sera donc absorbé sans souci.

-Impact sur la section de fonctionnement.

Les charges du bâtiment (hors personnels) ont été estimées à environ 3 à 4000 € par an et à cela s'ajoute les charges de personnel (essentiellement pour l'entretien) évaluées à 3000 €/an.

Les loyers perçus (hors charges) pour le logement d'environ 55 m2 ont été évalués à 4800 €/an.

Une augmentation de la fiscalité locale sera affectée au bâtiment pour environ 2300 €/an.

La capacité d'autofinancement nette dégagée annuellement par le budget de fonctionnement est de l'ordre de 70 à 100 000 € par an. Les annuités d'emprunt (charges financières + remboursement du capital) n'augmenteront pas dans les années à venir par le jeu du remplacement d'un prêt qui se termine par le prêt dédié à la réalisation des travaux pour la création du tiers-lieu.

Cette étude financière sur 3 ans démontre donc la faisabilité du projet sans mise en danger des finances communales à condition que la plus grande partie des subventions citées ci-dessus soient au rendez-vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'étude financière présentée au conseil et figurant en annexe de cette délibération, valide à nouveau l'engagement de la commune dans ce projet structurant pour l'avenir du village et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

INFORMATIONS DIVERSES

-La procédure d'urbanisme révision allégée de transformation 2AU->1AU portée par la CCSGC dans le cadre du développement du lotissement du Petit Pourpre situé route de Drouville a été validée et est effective depuis la fin janvier 2026.

-ELECTIONS MUNICIPALES : Le 1^{er} tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2026. Le bureau de vote sera situé dans la salle du conseil municipal et sera ouvert de 8h à 18h. Attention, cette année la réglementation a changé pour les villages de moins de 1000 habitants. Vous devez choisir la liste complète sans retirer ou barrer de noms...sous peine d'annulation du vote. Le vote sera compté comme blanc si vous ne mettez rien dans l'enveloppe ou alors si vous y mettez un bulletin blanc.

La séance est levée à 20h00, le lundi 02 mars 2026 à HARAUCOURT.

Le Maire,
M. Fagot-Revurat Y.



ANNEXE DELIBERATION 2026-01

Compte Financier Unique 2025 – Budget Primitif 2026 – HARAUCOURT

VOTE AUX CHAPITRES					
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA - 2024	PRIMITIF 2025	CA - 2025	PRIMITIF 2026
011	Charges à caractère générale	77 877,80 €	85 000,00 €	80 609,43 €	85 000,00 €
012	Charges de personnels	68 546,44 €	80 000,00 €	88 775,86 €	85 000,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	123 425,36 €	130 000,00 €	125 454,47 €	134 000,00 €
66	Charges financières	7 284,65 €	10 000,00 €	5 339,38 €	5 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 331,32 €	6 500,00 €	1 810,67 €	2 000,00 €
68	Créances douteuses 6817		2 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	319 772,71 €	0,00 €	193 466,02 €
	TOTAL	282 465,57 €	633 272,71 €	301 989,81 €	505 966,02 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA - 2024	PRIMITIF 2025	CA - 2025	PRIMITIF 2026
013	Atténuations de charge	55,54 €	0,00 €		
70	Produits des services	22 612,63 €	20 000,00 €	16 684,64 €	15 000,00 €
73	Impôts et taxes	30 973,05 €	30 000,00 €	38 892,81 €	35 000,00 €
731	Impôts FDL	246 837,40 €	220 000,00 €	212 698,00 €	210 000,00 €
74	Dotations et participations	105 127,79 €	100 000,00 €	130 838,28 €	130 000,00 €
75	Autres produits gestion courantes	35 051,59 €	30 000,00 €	27 956,89 €	25 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	3,83 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	2 541,98 €	0,00 €	179,54 €	0,00 €
002	Excédent reporté de fonctionnement	160 198,60 €	233 272,71 €	233 272,71 €	90 966,02 €
	TOTAL	443 199,98 €	633 272,71 €	427 253,99 €	505 966,02 €
	Résultat annuel - Fonctionnement	160 734,41 €		125 264,18 €	
	Résultat clôture de fonctionnement = résultat annuel + 002	320 933,01 €		358 536,89 €	
	TOTAL FONCT. RECETTES ANNE EN COURS + CR 0002			660 526,70 €	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA - 2024	PRIMITIF 2025	CA - 2025	PRIMITIF 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	172 959,97 €	106 904,00 €	106 904,00 €	267 570,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 995,27 €	45 000,00 €	46 567,29 €	50 000,00 €
20	Frais d'étude	7 935,59 €	50 000,00 €	48 271,65 €	80 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	74 912,53 €	120 000,00 €	152 250,22 €	40 000,00 €
23	Immobilisations en cours	30 508,38 €	99 772,71 €	40 521,20 €	38 466,02 €
45	Comptabilité distincte rattaché	2 718,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
	TOTAL	161 069,77 €	426 676,71 €	287 610,36 €	476 036,89 €
	INVEST. DEPENSES ANNEE N + deficit année N-1	334 029,74 €		394 514,36 €	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA - 2024	PRIMITIF 2025	CA - 2025	PRIMITIF 2026
001	Solde d'exécution d'invest.reporté (si>0)	0,00 €		0,00 €	
10222	FCTVA	17 073,87 €	0,00 €	16 639,81 €	15 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	13 211,40 €	0,00 €	2 962,38 €	
1068	Affectation résultat (titre de recette en 2024)	172 959,97 €	87 660,30 €	87 660,30 €	267 570,87 €
021	Virement de la section de foncion.		319 772,71 €	0,00 €	193 466,02 €
1321	subventions FEADER 2023	23 880,50 €			
13	Dotations fonds divers réserves			19 243,70 €	
16	Subvention d'investissement	0,00 €			
21	Emprunts et dettes assimilées			437,30 €	
23	Immobilisations transfert				
1321	RAR		19 243,70 €		
	TOTAL	227 125,74 €	426 676,71 €	126 943,49 €	476 036,89 €
	Résultat annuel - Investissement	-106 904,00 €		-267 570,87 €	
	RAR 2024	19 243,70 €		0,00 €	
	Affectation résultat 1068	87 660,30 €		-267 570,87 €	
	Résultat de clôture - Fonctionnement	320 933,01 €		358 536,89 €	
	Résultat global de cloture 002 avec RAR	233 272,71 €		90 966,02 €	
	Commune - HARAUCOURT				

ANNEXE DELIBERATION 2026-07

ANNEXE DELIBERATION 2026-07